

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 15/16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

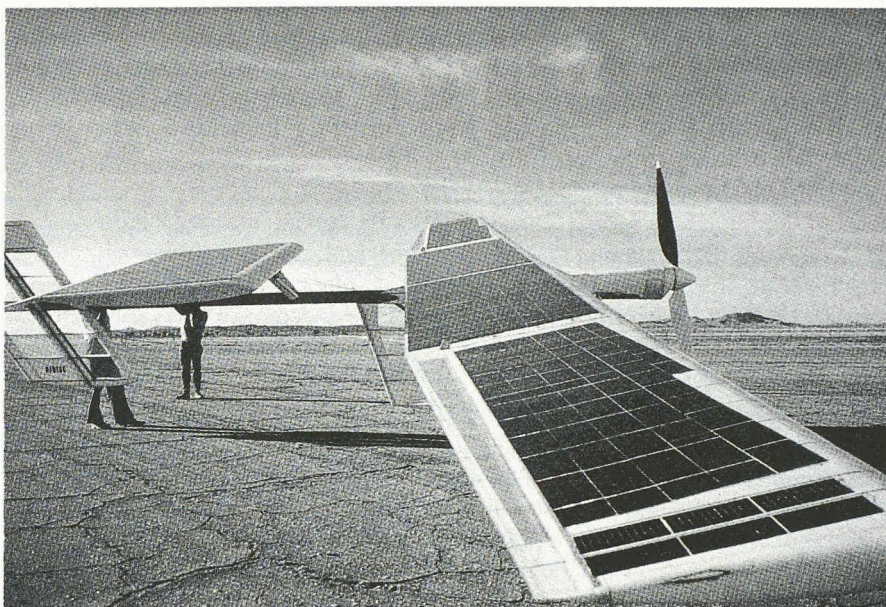
on peut craindre à bon droit que nombre de décisions se prennent en fonction d'urgences politiques bien avant que l'on comprenne la nature et les mécanismes du phénomène. On objectera qu'il vaut mieux prendre dix mesures inutiles que d'en négliger une d'efficace. Cette philosophie, qui tend à se répandre, ne conduit à rien d'autre qu'à l'abandon de toute activité : la disparition de l'homme de notre planète ne serait-elle pas le plus grand bienfait pour la nature ?

Dans le domaine politique, il est avantageux de se consacrer à la défense de l'environnement : on ne risque pas d'être contredit par ses « protégés », alors que la base de certains partis ne se gêne pas pour désavouer les têtes pensantes à l'occasion d'un scrutin local ou national.

L'ennui, c'est que les faits sont têtus. On peut évidemment décréter que nos besoins en énergie sont surfaits : cela ne suffit pas pour faire baisser la consommation. L'exemple de l'électricité est patent. On peut, bien sûr, considérer l'ensemble de ses contemporains comme débiles, incapables de résister à la plus primitive des incitations au gaspillage systématiquement propagées par les producteurs, ou comme soucieux de brûler leur argent et de risquer leur vie à 150 km/h sur les routes : la démonstration est statistiquement possible. Cette optique ne saurait toutefois rendre compte que de l'ego de ses promoteurs mais en aucun cas servir de base pour une politique de l'énergie ou de l'environnement.

C'est tellement plus bête lorsque c'est inutile !

Une des conséquences les plus directes et les plus néfastes de la surenchère de cette « protectionnisme » réside dans la prolifération de lois et règlements, souvent peu aisés à appliquer et trop souvent impossibles à faire respecter. Là aussi, la nature humaine dispose de mécanismes d'auto-défense : des trésors d'ingéniosité sont investis pour échapper aux contraintes. Les édifices réglementaires les plus élaborés constituent un défi stimulant : cela est vrai du modeste règlement de construction d'une commune vaudoise comme cela a été le cas pour le traité de Versailles de 1919 limitant les activités industrielles et militaires de l'Allemagne. Il est d'une présomption désarmante de vouloir imposer demain 80 ou 100 km/h



ULM à propulsion solaire : à condamner, selon M. Egli, parce qu'inutile !

là où 100 et 130 km/h sont impossibles à faire respecter aujourd'hui. C'est au hasard de cette discussion que l'on a appris qu'il existait déjà des limites pour les poids lourds : ce n'est pas en les suivant sur la route qu'on s'en serait douté ! Les critères des mesures de protection de l'environnement sont parfois totalement hors de toute logique (voire hors de toute honnêteté intellectuelle). Le conseiller fédéral Egli avait annoncé la couleur : il fallait interdire les ULM parce qu'ils étaient inutiles. La majorité de ses collègues l'ont hélas suivi sur une pente aussi savonneuse. La porte est ainsi ouverte à une gestion aussi arbitraire que désordonnée de nos existences. Exagération ? Qu'on en juge.

Même si les hypothèses les plus optimistes des fervents de l'ULM se réalisaient, ces engins ne représenteraient qu'un phénomène sans impact mesurable sur l'environnement, tant par leur nombre (prix et contraintes les limitent à quelques centaines au grand maximum) que par leur émissions sonores ou chimiques. C'est du reste la modestie de ces cercles qui a facilité ce courageux ukase fédéral : aucune retombée politique à craindre. Il existe de solides statistiques — même fédérales ! — sur le pourcentage de patients ambulants ou hospitalisés qui grevent l'énorme poste de la santé publique pour avoir sacrifié au tabac et à l'alcool (même aux deux à la fois, si cela se

trouve !). Tabagisme et éthylisme sont vraisemblablement utiles, puisqu'ils n'encourent pas l'opprobre de M. Egli. De fait, c'est probablement en notre ministre des finances que ces habitudes trouveront un défenseur inspiré, puisqu'il s'agit là de façons de se nuire et souvent d'empoisonner son prochain tout en emplissant les caisses fédérales.

Plaisanterie mise à part : si nous acceptons que nos activités soient jugées en priorité selon des critères utilitaires, nous ne méritons plus notre carte d'électeur et *Big Brother* pourra trancher pour nous : ce qui ne sera pas interdit sera obligatoire.

En tant qu'ingénieurs ou architectes, nous avons une responsabilité envers la société où nous vivons, c'est celle de faire entendre nos avis étayés par nos connaissances et notre expérience, plus particulièrement en ce qui concerne les choix de portée capitale pour l'ensemble de cette société. Cela implique bien sûr de prêter le flanc à des critiques, d'autant plus difficiles à affronter lorsque nous les savons infondées. Et puis, il faut se sortir de la routine quotidienne pour consacrer temps et attention à des problèmes portant sur de longues échéances. L'avenir d'une société où ce sont encore la compétence et l'objectivité qui décident est semble-t-il une motivation largement suffisante.

Jean-Pierre Weibel

Bibliographie

Dictionnaire de termes nouveaux des sciences et des techniques

Édité par l'Agence de coopération culturelle et technique et le Conseil international de la langue française (CILF), Paris, 1983. — Un vol. de 628 pages, 16 × 24 cm, relié toile. Prix : 460 ff.

L'objectif de cet ouvrage était de proposer à un plus large public la présentation enrichie et diversifiée des documents réunis par la « Clé des Mots », entre 1973 et 1979, sous forme de fiches. Tous les mots répertoriés proviennent des dépouillements originaux effectués au CILF. Ce dictionnaire répond à la demande des utilisateurs et des spécialistes qui sou-

haitaient pouvoir exploiter plus complètement et plus commodément la somme d'informations ainsi accumulée.

Les sollicitations de tous ceux qui s'intéressent aux vocabulaires spéciaux, utilisateurs ou chercheurs, traducteurs ou néologues, ont fait élaborer quatre répertoires distincts mais complémentaires, cherchant ainsi à privilégier certaines voies d'accès prioritaires pour l'utilisation immédiate des matériaux. L'ouvrage comprend deux parties

d'inégale importance. La première regroupe, autour du *Dictionnaire alphabétique*, les relevés qui en complètent directement l'usage : La table méthodique avec ses annexes, Tableau classificatoire général et Liste alphabétique exhaustive des descripteurs utilisés, d'une part, et l'Index cumulatif des traductions, d'autre part. La seconde partie, plus linguistique, est constituée par le *Répertoire de formants morphosémantiques* et son *Introduction méthodologique*.